

BULLETIN D'INSCRIPTION

JOURNEE LES CRECHES A AUBAGNE – JEUDI 03 DECEMBRE 2026

A retourner au plus tôt et avant le 03/10/26 à l'AGENCE EVALYS – 530 Route de Montfleury 07170 LAVILLEDIEU

CONTRAT ENTRE L'ORGANISATEUR, représenté par Marie Cécile TRUCHET - Agence EVALYS

530 Route de Montfleury, 07170 LAVILLEDIEU – Tel : 04 75 87 29 46 – Mail : rebecca@agence-evalys.com

ET LE CLIENT :

Participant 1 : Nom : Prénom :

Participant 2 : Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel fixe : Tel portable :

Mail :

Nombre de personnes :

Contact en cas d'urgence : NOM et PRENOM : Téléphone :

Lieux de départs proposés : (cochez la case correspondante)

- | | |
|--|---|
| ☐ Tournon sur Rhône – parking de l'Octroi | ☐ Le Pouzin – Arrêt des cars Arcades |
| ☐ Saint Péray - Gare | ☐ Lavilledieu – Agence Evalys |
| ☐ La Voulte sur Rhône – Arrêt des cars Mairie | ☐ Malataverne – Parking des Autocars Palisse |

RECAPITULATIF DU VOYAGE

Destination : LES CRECHES A AUBAGNE – JEUDI 03 DECEMBRE 2026

	PRIX TTC PAR PERSONNE	NBRE DE PERSONNES	TOTAL
Forfait journée	144.00 €		€

CONDITIONS DE PAIEMENT

Paiement en 2 fois :

→ Acompte de **100 € par personne** à l'inscription

→ Un mail vous sera adressé 15 jours avant le départ pour le règlement du solde.

Règlement par :

- ☐ Chèque à l'ordre de « Agence Evalys »
- ☐ Carte bancaire : sur place à l'agence ou par téléphone avec envoi d'un lien sécurisé par mail
- ☐ Virement : Nom : E.U.R.L CONSEILS ET DECOUVERTES - IBAN : FR76 1390 6001 8685 0045 0983 336 – BIC/SWIFT : AGRIFRPP839 – Indiquer la référence **EV717**

En signant ce contrat, je reconnais avoir pris connaissance des conditions particulières de vente.

Fait à

Le

Lu et approuvé,
Pour l'agence Evalys, MARIE CECILE TRUCHET

Lu et approuvé,
Le client



AGENCE EVALYS – 530 RTE DE MONTFLEURY – 07170 LAVILLEDIEU- TEL : 04.75.87.29.46 Mail : contact@evalys-sejours.com
Conseils et Découvertes EURL au capital de 42000 euros - IM 007120001 – SIRET 489 287 383 000 25 – NAF 7911 Z



www.evalys-sejours.com

Quartier Lachamp – 530 Route de Montfleury – 07170 LAVILLEDIEU – 04 75 87 29 46 – contact@evalys-sejours.com
IM 007120001 – Siren 489 287 383 – NAF 7911Z – Conseils et Découvertes EURL au capital de 42 000 euros

CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DE VENTE

EVALYS –IM 007120001 -Assurance responsabilité civile : GENERALI – N° AH177868 - GARANTIE FINANCIERE APST : 200 000 €

Conditions générales de vente : Articles de 95 à 103 du décret n° 94-490 du 15 juin 94

Disponibles en agence sur demande

Conditions particulières de vente

Article 1 : information

Le présent document constitue l'offre préalable visée par les conditions générales de vente (disponibles en agence) et engage la société EVALYS. Toutefois les programmes étant réalisés en début d'année, des modifications peuvent être apportées. Conformément à l'article 97 des conditions générales de vente, si des modifications interviennent, elles seraient portées à la connaissance du client, par EVALYS avant la conclusion du contrat.

Article 2 : durée du séjour

Le client signataire du contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque maintien dans les lieux à l'issue du séjour (sauf si cas contraire mentionné au contrat)

Article 3 : responsabilité

EVALYS est responsable dans les termes de l'article 23 de la loi du 13 juillet 1992, qui stipule : « toute personne physique ou morale qui se livre aux opérations mentionnées à l'article 1^{er} est responsable de plein droit à l'égard de l'acheteur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par des prestataires de service, sans préjudice de droit de recours contre ceux-ci. Toutefois elle peut s'exonérer de tout ou d'une partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution du contrat est imputable soit à l'acheteur, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure ».

Article 4 : réservation

La réservation ne devient ferme que lorsqu'un 1^{er} acompte dont le montant est indiqué sur le contrat et qu'un exemplaire du contrat signé par le client, ont été retournés avant la date limite indiquée sur le contrat au service réservation d' EVALYS. Le client devra verser le solde de la prestation convenue et restant due, à la date mentionnée sur le contrat sous réserve du respect de l'article 98 des conditions générales de vente. Si le client n'a pas versé le solde à la date convenue, il est considéré comme ayant annulé son séjour. Dès lors, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 5 : inscription tardives

En cas d'inscriptions tardives (moins d'un mois avant le début de la prestation), la totalité du règlement sera exigée à la réservation.

Article 6 : nombre de participants

Le nombre exact de participants doit être fixée au plus tard 8 jours avant la prestation. Après cette date le nombre de personnes est définitif et servira de base de facturation. Toutefois, il est possible d'augmenter le nombre de participants après accord préalable de EVALYS. Dans ce dernier cas, la facturation sera calculée par rapport au dernier nombre de participants.

Article 7 : arrivée des clients

Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures précises mentionnées sur le contrat ou la convocation. En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le client doit prévenir immédiatement EVALYS. Les prestations non consommées au titre de ce retard ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement.

Article 8 : annulation du fait du client

Toute annulation doit être notifiée par écrit auprès de EVALYS. La date enregistrée permet de déterminer le montant des frais. Il sera retenu au client le montant des frais suivants :

- Plus de 60 jours avant la prestation : Aucun frais retenu
- Entre 60 et 15 jours avant la prestation : l'acompte sera retenu
- Moins de 15 jours avant la prestation : 100% du montant de la prestation

L'agence doit être prévenue au plus tard la veille de la sortie à la journée. En cas de non présentation le jour même, l'agence se réserve le droit de retenir des frais d'annulation selon les coûts réels qui seront facturés par les prestataires (restaurateurs ou autres).

La réduction du nombre de participants peut entraîner une révision du prix forfaitaire TTC par personne.

Article 9 : annulation du fait d'EVALYS

L'organisateur EVALYS ne peut être tenu responsable de circonstances de force majeure, du fait de tiers étrangers à la fourniture des prestations prévus au contrat. En cas de problèmes météo ou de grèves et mouvements sociaux entraînant des modifications dans les prestations initialement prévues, EVALYS s'engage à trouver et proposer des solutions pour assurer le séjour dans les meilleures conditions possibles. Toutefois, l'agence EVALYS ne peut être tenue pour responsable des modifications ou manque dus aux circonstances exceptionnelles liées aux grèves ou conditions météorologiques.

Article 10 : empêchement pour EVALYS de fournir les prestations prévues au contrat

Se reporter à l'article 103 des conditions générales de vente et à l'article 9 ci-dessus.

Article 11 : interruption du séjour

En cas d'interruption du séjour par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement sauf si le motif d'interruption est couvert par l'assurance annulation souscrite par le client

Article 12 : assurance responsabilité civile du client

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à vérifier s'il bénéficie par ses assurances personnelles d'une assurance responsabilité civile ; à défaut il est vivement conseillé d'en souscrire une.

Article 13 : assurance annulation

L'assurance annulation n'est pas toujours comprise dans nos tarifs, mais peut-être contracté par le client sur demande au moment de la signature du contrat. Nous consulter.

Article 14 : assurance responsabilité civile professionnelle

EVALYS a souscrit une assurance 'Responsabilité civile professionnelle' auprès du cabinet GENERALI Assurances dont le siège social est situé à PARIS (9^{ème}) bd Hausmann à hauteur de 1 600 000 € par année d'assurance, dommages corporels, matériels et immatériels confondus. Cette assurance porte le numéro AH177868, conformément aux dispositions de l'article 31 de la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992.

Article 15 : activités sportives

Si les prestations comprennent des activités sportives, les participants sont tenus de respecter les consignes de sécurité, conformément à la réglementation en vigueur, notamment en ce qui concerne l'âge des enfants participant aux activités. La réglementation et les consignes de sécurité seront transmises par les animateurs qualifiés ou par l'agence EVALYS avant la prestation. A défaut, EVALYS se verra dans l'obligation de refuser l'accès au participant qui ne voudra pas se plier aux consignes de sécurité. Le client ne pourra alors prétendre à aucun remboursement, ni indemnité. EVALYS ne peut être tenu pour responsable d'un accident dû à une imprudence individuelle.

Article 16 : révision des prix

Les prix indiqués dans nos programmes ont été fixés en fonction des données économiques suivantes :

Le coût des transports et en particulier du carburant / les taxes en vigueur / les taux de change des devises

La variation du coût des transports terrestres et aériens et/ou des carburants et /ou une hausse des taux de change sera intégralement répercutée sur la part du prix correspondante dans la prestation. Pour les clients inscrits, aucune augmentation de prix ne pourra intervenir à moins de 30 jours des prestations.

LITIGE

Tout litige résultant des conditions ci-dessus est du ressort du TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUBENAS. Après avoir saisi le service (après-vente, après voyages...) et à défaut de réponse satisfaisante ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et les modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel



www.evalys-sejours.com

Quartier Lachamp – 530 Route de Montfleury – 07170 LAVILLEDIEU – 04 75 87 29 46 – contact@evalys-sejours.com
IM 007120001 – Siren 489 287 383 – NAF 7911Z – Conseils et Découvertes EURL au capital de 42 000 euros